12. Réponse à la question écrite n° 4/CG du 22.10.2013 « Informations officielles ou contenu rédactionnel, où est la vérité ? »

M. Jean-Bernard Vallat, maire, rappelle que le journal Clin d'œil est distribué depuis longtemps dans les villages de la Haute-Sorne et un cahier complet y est consacré aux informations communales. C'était le cas à Bassecourt, jusqu'au moment de la fusion et cela a continué pour Haute-Sorne dès 2013. Il explique que plusieurs fois pendant cette première année, nous avons dû réagir sur le contenu de quelques articles et nous avons reçu à deux reprises son rédacteur pour en discuter. Ce journal est de la responsabilité de l'Association des commerçants et artisans de Bassecourt, il est édité sous la surveillance de l'imprimeur et il est dans les mains, pour sa partie rédactionnelle de M. Daniel Rieder et de son épouse. La Commune de Haute-Sorne bénéficie d'un cahier de 4 pages intégrées au milieu du journal. Ces pages sont payées par la Commune de Haute-Sorne pour la somme de Fr. 1'700,- par édition (environ 4 par an).

Ce cahier central, bien distinctif par son aspect de couleur différente représente l'information de la commune, car son contenu et sa rédaction sont du ressort et du contrôle des Autorités communales uniquement.

Comment éviter que les informations communales et les articles de la rédaction ne soient confondus ? M. Jean-Bernard Vallat a rencontré M. Daniel Rieder pour essayer de trouver la meilleure solution pour l'avenir de ce journal, très apprécié de la population. Pour passer les informations communales, M. Vallat indique que nous pourrions créer notre propre journal, distribuer des tous-ménages ou fascicules, n'utiliser que le site internet, etc.

Pour le moment, nous n'avons pas d'autre solution et dans la situation actuelle, le Conseil communal a renouvelé le contrat qui le lie à Clin d'œil pour 2014. Nous allons essayer de trouver la meilleure solution avec l'éditeur et le rédacteur pour continuer à placer nos informations importantes.

Selon M. Rieder, aucune remarque n'a été faite sur le thème de cette question écrite, soit le doute dans les esprits de la population que ce journal soit uniquement du ressort des Autorités.

M. Eric Dobler est satisfait de la réponse.